

Prise de position sur la biologie synthétique

La **biologie synthétique** a le potentiel de relever des défis mondiaux pressants dans divers domaines et de favoriser des progrès dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la conservation, entre autres. Au fur et à mesure que cette discipline évolue et que la recherche avance, de nombreuses applications concrètes et bénéfiques voient déjà le jour. Parmi ces applications, les technologies d'impulsion génétique se distinguent comme l'une des approches de la biologie synthétique explorées pour aborder des problèmes spécifiques en matière de conservation et de santé publique que les méthodes actuelles ne peuvent pas résoudre.

Dans la décision [CBD/COP/DEC/15/31](#), les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont établi un groupe spécial d'experts techniques multidisciplinaire (multidisciplinary ad hoc technical expert group, ou mAHTEG), chargé sur une période de deux ans d'identifier et de classer par ordre de priorité les tendances et les questions liées à la biologie synthétique, ainsi que d'identifier les lacunes en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de partage des connaissances. Lorsque les Parties se sont réunies pour examiner les résultats du rapport du mAHTEG lors de la 26^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 26), la nécessité de poursuivre les initiatives de renforcement des capacités est apparue comme l'un des principaux points de consensus. **Le plan d'action de renforcement des capacités proposé dans la [recommandation SBSTTA-26/4](#) est susceptible de contribuer le plus aux trois objectifs de la Convention et devrait constituer une priorité pour le prochain exercice biennal.**

En vue de la COP 16 et au-delà :

- L'analyse prospective et l'évaluation réalisées par le mAHTEG n'ont pas donné de résultats probants en raison de problèmes méthodologiques et de l'accent mis sur des technologies qui ne sont pas nouvelles ou émergentes. Ce mandat ne devrait pas être renouvelé ou élargi.
- La réalisation d'un exercice similaire lors du prochain cycle de la CDB ne permettra pas de résoudre la question cruciale de l'inégalité de participation dans le domaine de la biologie synthétique. Ce sujet n'a pas reçu suffisamment de temps et d'attention dans les travaux actuels du mAHTEG, mais il s'agit d'une priorité pour de nombreuses Parties.

- Les ressources sont limitées et devraient être allouées aux initiatives qui contribuent le plus aux objectifs de la CDB et qui font l'objet d'un consensus, comme le renforcement des capacités. Les Parties devraient profiter de la COP 16 pour définir les objectifs et les priorités du plan de renforcement des capacités proposé.
- Toute activité supplémentaire du mAHTEG devrait éviter de faire double emploi avec d'autres processus de la CDB, en se concentrant plutôt sur de nouveaux sujets qui feront le plus progresser la capacité des Parties à accéder aux technologies de la biologie synthétique et à bénéficier de sa recherche. Cela pourrait inclure l'identification des avantages de la biologie synthétique vis-à-vis de la mise en œuvre de la CDB et du cadre mondial pour la biodiversité (GBF).

Les travaux futurs sur la biologie synthétique devraient se concentrer sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement des capacités afin d'aider les pays à réaliser les évaluations nécessaires et à tirer profit de la recherche.

De nombreux pays sont confrontés à des défis importants en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de partage des connaissances, ce qui contribue à aggraver les inégalités dans le domaine de la biologie synthétique. Le mAHTEG a été chargé d'étudier les moyens de faciliter, de promouvoir et de soutenir ces activités, mais les discussions n'ont pas progressé depuis la COP 15.

Le plan d'action proposé pour le renforcement des capacités est celui qui contribuerait le plus à surmonter les inégalités et atteindre les objectifs de la Convention. Il permettrait aux Parties d'évaluer, d'utiliser et de tirer profit des technologies de la biologie synthétique, en prenant des décisions éclairées en fonction de leurs contextes et priorités nationaux.

Si des ressources sont disponibles pour des activités allant au-delà du plan d'action pour le renforcement des capacités, elles devraient être allouées à des travaux qui font progresser la mise en œuvre des objectifs de la Convention et du cadre mondial pour la biodiversité (GBF) de Kunming-Montréal.

Les termes de référence de la recommandation [CBD/SBSTTA/REC/26/4](#) comprennent des

travaux qui feraient double emploi et qui sont déjà traités par la CDB et ses protocoles. Les ressources étant limitées, la priorité devrait être accordée aux initiatives qui permettraient aux Parties elles-mêmes d'évaluer les outils de la biologie synthétique et d'en tirer profit, en comblant le fossé entre les pays en développement et les pays développés dans ce domaine. Sur la base des termes de référence, il pourrait s'agir des initiatives suivantes :

- Identifier comment les avantages de la biologie synthétique peuvent contribuer à la mise en œuvre de la Convention et du GBF.
- Conseiller les Parties sur le renforcement des capacités et leurs besoins en matière de recherche, de développement et d'évaluation de la biologie synthétique, pour bénéficier à terme de ces technologies.
- Examiner les orientations disponibles de la CDB et d'autres organisations pour aider les pays à réaliser des analyses d'impact économique, social et sanitaire des nouvelles technologies, en s'appuyant sur les méthodologies existantes telles que l'analyse d'impact environnemental, social et sanitaire (Environmental, Social, and Health Impact Assessment, ou ESHIA) et l'évaluation environnementale stratégique (Strategic Environmental Assessment, ou SEA).

La poursuite de l'évaluation des organismes d'impulsion génétique dans le cadre du mAHTEG ferait double emploi et n'apporterait rien de nouveau.

Les technologies d'impulsion génétique ont déjà fait l'objet de discussions approfondies dans le cadre de la CDB et d'autres organes des Nations unies et sont régies par de multiples cadres internationaux et nationaux. Les impulsions génétiques font l'objet de discussions dans le cadre de la Convention depuis près de dix ans. La décision [CBD/COP/DEC/14/19](#) propose déjà une approche prudente mais favorable au développement de ces technologies. Les orientations facultatives complémentaires en appui à la réalisation d'évaluations des risques au cas par cas d'organismes vivants modifiés à impulsion génétique, actuellement en cours d'élaboration par un autre AHTEG, montrent également que les impulsions génétiques ne sont pas une nouveauté à l'ordre du jour de la CDB.

Il existe de nombreux types d'impulsions génétiques pour de nombreux objectifs et contextes différents. Le mAHTEG ne dispose pas de l'expertise et des ressources nécessaires pour évaluer avec précision les avantages et les risques potentiels de l'impulsion génétique, car cela nécessiterait une approche au cas par cas. En outre, l'évaluation du mAHTEG serait détachée des contextes socio-économiques et culturels spécifiques dans lesquels différentes approches peuvent être proposées pour être utilisées. Il existe des processus et des méthodologies établis pour de telles évaluations, qui sont souvent exigées par les autorités nationales dans le cadre de l'examen des dossiers réglementaires. Dans plusieurs pays, les analyses d'impact socio-économique et sanitaire (appelées ESHIA ou ESIA selon les juridictions nationales) sont déjà considérées comme une exigence dans l'évaluation des technologies d'impulsion génétique (pour en savoir plus, voir [Environmental, Socio-economic, and Health Impact Assessment \(ESHIA\) for Gene Drive Organisms](#)). À un niveau plus large, les analyses d'impact stratégique (Strategic Impact Assessments, ou SIA) ou les évaluations environnementales stratégiques

(Strategic Environment Assessments, ou SEA) sont des approches bien établies qui évaluent les éventuels impacts sociaux, culturels, économiques et sanitaires.

Le maintien de l'évaluation de l'impulsion génétique par le mAHTEG conduirait à un processus pluriannuel sans méthodologie claire ni accord sur des concepts essentiels. Si les Parties continuent de penser que des travaux supplémentaires sur la biologie synthétique sont nécessaires, elles pourraient demander au mAHTEG de recenser ce qui est actuellement disponible pour guider les Parties dans la réalisation d'évaluations d'impact, en tenant compte des méthodologies existantes telles que celles pour les analyses d'impact sur l'environnement, la société et la santé (ESHIA) et les évaluations environnementales stratégiques (SEA).

